

Vincent Roger

Paris le 17 février 2016

Conseiller du 4^{ème} arrondissement

Conseiller régional

A Christophe Girard

Maire du 4^{ème} arrondissement

Monsieur le Maire,

Par lettre rendue publique, le 15 février, vous vous étonniez qu'avec Nathalie Kosciusko-Morizet nous apportions notre soutien aux riverains de l'Île Saint-Louis et au Conseil des deux îles concernant la suppression de 80% des places de stationnement dans ce quartier.

Dans ce courrier vous jugez que cette protestation est en partie « outrancière ». Sachez qu'il n'en est rien. Il s'agit de citoyens aussi honorables que respectables qui souhaitent simplement maintenir leur qualité de vie. Si vous considérez que le fait de ne pas être d'accord avec vous est une outrage cela pose un problème quant à votre conception du débat public.

Avec Nathalie Kosciusko-Morizet nous vous confirmons notre plein et entier soutien aux habitants de l'Île Saint-Louis et au Conseil de quartier.

La décision unilatérale de la mairie de Paris de supprimer l'essentiel du stationnement, en limitant à 54 places le nombre de places de stationnement contre 266 aujourd'hui, est un véritable oukase.

D'abord, cette « sentence » est malhonnête car ce sujet n'a jamais été débattu et encore moins voté en Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris. L'exécutif municipal s'est, dans un premier temps, abrité derrière l'adoption d'une délibération sur les « zones 30 » votée en mai 2015. J'avais voté cette délibération. Le problème, c'est que, ni dans la délibération, ni lors du débat au Conseil d'arrondissement, il n'avait été question de supprimer le stationnement sur l'île Saint-Louis. Lors d'une réunion, le 28 janvier dernier, en mairie du 4^{ème} – devant 200 riverains- votre Premier Adjoint s'était permis d'associer cette délibération à la suppression du stationnement.

Je note, que contrairement à lui, vous êtes plus prudent –donc plus honnête- en évoquant dans votre courrier que la création des « zones 30 » n'est pas le « déclencheur » de ce processus.

Ensuite, cette mesure n'est pas conforme au projet que la majorité avait présenté lors des municipales de mars 2014. A l'occasion des dernières élections, vous n'avez jamais annoncé la fin du stationnement résidentiel sur l'île.

Enfin, cette décision est surprenante venant d'une majorité qui se gargarise depuis 15 ans de démocratie participative. Cette affaire en démontre toute la supercherie. Malgré une opposition unanime du Conseil de quartier, une pétition signée par 800 riverains, les interpellations de l'opposition et l'absence de toute concertation avec les habitants, votre majorité a décidé de se passer de l'avis des habitants. On assiste à une vraie parodie de démocratie locale. Vous reconnaissez d'ailleurs vous-même que vous êtes dans une logique d'« information » et non de « concertation ». C'est bien là le problème. C'est bien ce que les riverains vous reprochent.

Pour assumer votre ubuesque décision, vous prétextez d'un arrêté ministériel datant du 31 janvier 1986. N'est-ce pas bizarre d'avoir attendu 30 ans pour l'appliquer ? Dois-je vous rappeler que vous êtes élu dans l'arrondissement depuis 2001 ? De même, vous argumentez autour de la sécurité. La Police n'a rien demandé en la matière. Quant à la circulation des pompiers, si la question est importante, on peut s'interroger sur le fait qu'elle survienne subitement dans le débat. Ne serait-ce pas pour venir au secours de mesures idéologiques ?

Si la question du passage des véhicules pompiers se pose pourquoi ne pas adapter, comme dans beaucoup de centres historiques, la taille des véhicules d'urgence aux lieux ? Si l'on s'en tient à la taille des camions pompiers, l'argumentation devient grotesque. A titre d'exemple, chacun sait que ces camions ne rentrent pas sous de nombreux porches du 17^{ème} situés sur l'île pour accéder dans les cours intérieures. La majorité va-t-elle faire détruire les vieux porches ?

Dans cet arrondissement en mars 2014, au soir du second tour des municipales, l'écart fut épsilonesque entre ma liste et la vôtre. Fort de constat, sous votre autorité, la majorité devrait redoubler de vigilance pour être dans le respect de tous. Je vous invite à un devoir d'exigence. Ce respect et ce devoir doivent vous conduire à retirer ce projet aussi idéologique que sectaire relatif à la suppression du stationnement sur l'île Saint-Louis.

Je vous invite à ouvrir la concertation avec tous. Si cette concertation est mise en place, l'opposition y prendra de manière constructive toute sa place. Je suis convaincu que vous pouvez être un Maire de dialogue. Je vous encourage également à répondre positivement au Conseil de quartier qui vient de demander à l'unanimité un référendum local.

Restant à votre disposition pour évoquer la vie municipale, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement
Vincent Roger